



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPEENNE**

Section Belgique

Bruxelles, le 21 septembre 2022

Compte rendu de l'Assemblée générale statutaire de la Section Belgique de l'AIACE, tenue le 21 septembre 2022 dans la Grande salle du théâtre au Centre culturel d'Auderghem, Boulevard du Souverain 183, 1160 Auderghem.

Mr Erik Halskov, Président, souhaite la bienvenue aux membres anciens et nouveaux. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux membres décédés au cours des douze mois écoulés.

Il présente ensuite la tribune, qui comprend, outre lui-même:

- Mme Dominique Deshayes (Présidente de l'AIACE INTERNATIONALE),
- Mr Christian Roques (Directeur HR-F Affaires financières, juridiques et partenariat), Mr Moreno Madrid Felipe (Chef d'unité du service HR.D2), Mr Alan Lenglet (Chef d'équipe HR.D2-Support social et relations avec le personnel retraité), Mme Catherine Heldmaier-Regnier (Chef de l'unité des Pensions PMO2), Mme Sarah Ironside (Chef de secteur PMO 3 autorisations médicales) et Mr Roberto Rotter (Chef de secteur RCAM relations avec les affiliés-Front Office) représentant l'Administration;
- Mme Nadine Wraith (Secrétaire générale), Mme Raffaella Longoni (Vice-présidente et responsable des activités culturelles et de loisirs), Mr Christian Waeterloos (Trésorier), Mr Pierre Blanchard (Responsable des dossiers RCAM/PMO, Statut, Méthode et Révision des DGE du RCAM, ainsi que du site web), Mr Philippe Loir (Responsable de l'action sociale) représentant la Section Belgique de l'AIACE (ci-après AIACE-BE).

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modifications.

2. Intervention de Mme D. Deshayes, Présidente de l'AIACE Internationale

Mme Dominique Deshayes, Présidente de l'AIACE Internationale, a exposé les différents problèmes rencontrés au cours de l'année écoulée:

- La reconnaissance par les systèmes nationaux de notre couverture des frais médicaux qui reste toujours difficile;
- Le Covid qui a été un révélateur de problèmes plus profonds dans la société comme le manque d'hygiène et l'enregistrement des vaccins;
- Les cas délicats des pensions de survie qui ont fait l'objet d'une action en justice;
- Les problèmes de fonctionnement liés au règlement sur le respect de la vie privée.

Elle souligne que l'AIACE est reconnue par toutes les institutions comme un partenaire sérieux et qu'il a été fait appel à des candidats pour participer à des jurys de concours et que nous avons contribué à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

3. Assises internationales 2023

Concernant les Assises 2023, force est de constater que la participation diminue chaque année probablement à cause du prix des voyages. Il sera donc proposé en 2023 une assemblée générale hybride en présentiel avec participation possible en virtuel.

4. Intervention des représentants de l'Administration et du PMO

- Mr Christian Roques (Directeur HR-F Affaires financières, juridiques et partenariat), remercie l'AIACE-BE pour tous les efforts fournis pendant la crise. Il annonce pour les nouveaux pensionnés la possibilité d'avoir un email corporate. Il n'y a pas encore de solution pour étendre cela à tous les pensionnés qui le souhaiteraient.

Mr Christian Roques rappelle que la Méthode ne vient pas « à expiration » fin 2023. La Méthode qui figure dans le Statut et est applicable depuis 2014 est une Méthode « éternelle ». Tant qu'il n'y a pas d'accord entre les co-législateurs sur une nouvelle Méthode, elle continue à s'appliquer. En ce qui concerne son application fin 2022, il explique que les États membres ont réagi assez négativement aux premières estimations du résultat de la Méthode pour le budget 2023 mais que la situation semble rentrer dans l'ordre à la suite des nouvelles estimations. Il est persuadé que la Méthode s'appliquera tout-à-fait correctement cette année (avec vraisemblablement les 2,5 % gelés depuis 2020), ainsi que dans le futur proche.

- Mr Moreno Madrid Felipe (Chef d'unité du service HR.D2), souligne que les email corporate présentent 2 problèmes:
 - Les incorporer dans le système Commission présente un coût budgétaire non négligeable;
 - Cela représente aussi un problème de sécurité pour le système.

La possibilité est donc encore à l'étude.

- Mr Alan Lenglet (DG HR – Support social et relations avec le personnel retraité) remercie aussi particulièrement l’AIACE-BE et ses bénévoles pour toute l’aide qu’ils ont apportée. Des courriers ont été envoyés régulièrement pour expliquer l’évolution de la situation et la HR s’engage à continuer à informer les pensionnés.

Mr Alan Lenglet informe de l’existence du portail pour les pensionnés, visant à aider ces derniers à obtenir des informations plus claires et plus accessibles. Ce portail est un point central pour l’information et comportera des podcasts.

- Mme Catherine Heldmaier-Regnier (chef de l’unité des Pensions PMO2), remercie l’AIACE-BE de l’avoir invitée. Elle souligne l’accessibilité de l’application mise à disposition pour générer grâce au EU login des documents comme les déclarations de vie et des attestations.
Elle rappelle également que la boîte fonctionnelle Staff Contact est à privilégier pour toutes les questions importantes.
- Mme Sarah Ironside (Chef de secteur PMO 3- Autorisations médicales) s’occupe principalement des autorisations préalables et offre un contact direct et aussi personnalisé que possible pour tenir compte des différents handicaps. Elle reste toujours à notre disposition pour les cas difficiles.
- Mr Roberto Rotter (Chef de secteur RCAM - Relations avec les affiliés - Front Office) souligne l’importance des ambassadeurs et des bénévoles qui aident non seulement les pensionnés mais aussi l’administration. Il reconnaît que l’application du RGPD pose des problèmes de communication entre les différents intervenants. Il parle de l’application PMO mobile qui permet de soumettre les demandes de remboursements en utilisant son GSM.

Le Président remercie les intervenants au nom de l’AIACE-BE.

5. Rapport d'activité novembre 2021 – août 2022

Actions sociales

Mr Philippe Loir, Responsable de l’action sociale, rappelle que la Section n’a jamais fermé et remercie tous les bénévoles de leur engagement. On peut compter sur une quarantaine de bénévoles sociaux qui accompagnent en permanence 110 personnes en difficulté. Il s’agit souvent de personnes très âgées, seules et à la santé défaillante. Ce service fonctionne en liaison étroite avec le PMO et le Service social. Mr Loir remercie vivement toute l’équipe de la HR de son aide.

Activités culturelles et de loisirs

Mme Raffaella Longoni, Vice-présidente, rappelle brièvement les activités culturelles et de loisirs telles que reprises dans le rapport d’activité et précise que, en tant que responsable de la

communication interne, elle a envoyé, avec l'aide de Mr Gilbert Lybaert qu'elle remercie, **plusieurs** info-membres sur différents sujets. Ces info-membres sont aussi claires et concises que possible et peuvent être complétées et explicitées en s'adressant par e-mail ou par téléphone à notre secrétariat. Les informations requises en séance (accès aux immeubles, toutes institutions confondues et centres de dépistage) seront renvoyées dans les meilleurs délais.

Actions en justice.

Mr Pierre Blanchard, responsable du dossier, invite l'assemblée à prendre connaissance de l'évolution de cette action comme expliqué dans le rapport d'activité. Il en esquisse les lignes principales.

Objet: Défense d'une adhérente demandant la pension de survie supprimée par l'article 20 de l'annexe VIII du Statut (présomption irréfragable de fraude au mariage). Pour mémoire:

Recours en 1re instance, affaires: T-243/18, T-315/19, T-442/17.

Pourvois de la Commission C-116/21 P, C-117/21 P, C-118/21 P, et du Conseil C-138/21 P et C-139/21 P

Le Tribunal de la Cour de justice européenne dans son arrêt T-315/19 du 16 décembre 2020 a retenu **l'exception d'illégalité de l'article 20 de l'annexe VIII.**

La Commission et le Conseil soutenus par le Parlement ont introduit cinq pourvois contre les trois affaires jugées en première instance.

L'arrêt C- 117/21 P de la Cour de justice européenne du 14 juillet 2022 rétablit la légalité de l'article 20 de l'annexe VIII du statut. Il retient que l'article répond à l'objectif de la lutte contre la fraude mais ignore l'argument du régime des pensions invoqué par l'AIACE et retient l'inégalité de traitement et la discrimination indirecte par l'âge induites par l'article 20 comme justifiées.

Cet arrêt viole le principe de la présomption d'innocence, constitue une accusation irréfragable de fraude envers d'anciens fonctionnaires UE et supprime le droit fondamental à la pension de survie dûment financée par les contributions au régime de pension UE du conjoint décédé.

6. Méthode

Mr Félix Gérardon répond aux nombreux anciens qui se demandent si nous allons aussi bénéficier d'une augmentation similaire aux indexations belges. Il explique que le résultat de la Méthode risque de ne pas être à la hauteur de ces attentes pour deux raisons: 1) du fait de l'inflation élevée dans de nombreux États membres qui ne connaissent pas l'indexation automatique comme la Belgique, les fonctionnaires nationaux ont perdu du pouvoir d'achat et 2) dans la Méthode, l'évolution des prix est calculée sur la base de notre schéma de consommation. Beaucoup de produits et services qui ont connu une très forte augmentation (notamment l'énergie) représentent une part plus faible des dépenses du « fonctionnaire moyen » que des dépenses du « ménage belge moyen ». Pour ces deux raisons, le résultat de la Méthode (évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux combinée à l'évolution des prix en Belgique et au Luxembourg) sera très vraisemblablement inférieur aux indexations dont ont bénéficié les fonctionnaires belges.

Mr Pierre Blanchard, responsable des dossiers RCAM/PMO, Statut, Pension, Méthode et Révision des DGE du RCAM, ainsi que du site web, complète le point Méthode comme suit:

la 6^e Méthode s'est appliquée pour la 4^e fois, mais en pleine crise sanitaire qui a provoqué une baisse considérable du PIB cumulé (produit intérieur brut) de -5,9 % au sein de l'UE sur la période de référence. C'est pourquoi la clause d'exception des articles 10 et 11 de l'annexe XII du statut s'est appliquée. Le coût de la vie a atteint 0,7%, mais le pouvoir d'achat de 2,5 % (indicateur spécifique) a été gelé. Le parallélisme avec les fonctions publiques de référence ne sera rétabli que lorsque le PIB de l'UE aura retrouvé son niveau de 2019, soit probablement seulement en 2022. L'augmentation nominale de la grille a donc été de 0,7 %. La perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2009 de nos rémunérations et pensions est passée à - 8 %. La 5^e application pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est prévue pour fin décembre 2021 avec une rétroactivité au 1^{er} juillet 2021. On ne doit pas s'attendre à une augmentation importante, car l'inflation a augmenté dans l'UE et en Belgique depuis seulement octobre 2021. De plus, il n'y a certainement pas eu d'augmentation sensible du pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux pendant cette période.

Pensions: Rien de nouveau n'est apparu dans ce dossier depuis mars 2020. -

L'AIACE-BE suit l'évolution de ce dossier très sensible et assurera l'information des anciens. La contribution des actifs reste à 10,1 % (le tiers de la contribution totale).

Révision des DGE (Caisse maladie) et participation au CGAM

Mr P. Blanchard, représente pour l'AIACE Be les intérêts de l'AIACE dans les réunions du CGAM. Ce dernier a adopté plusieurs modifications des Chapitres du Titre II des DGE. Malheureusement, la règle de confidentialité des débats au CGAM a empêché l'AIACE (CA et groupe de travail RCAM) de participer activement aux débats et à la rédaction de ces modifications. Le CGAM a également entamé un débat sur la révision des plafonds de remboursement inscrits dans les DGE depuis 2007, obsolètes dans le contexte médico-économique actuel en Belgique et dans toute l'UE.

Une révision limitée à l'augmentation de quelques plafonds particulièrement bas a été adoptée par le CGAM.

7. Finances

Le trésorier, Mr Christian Waeterloos, présente les comptes pour l'exercice 2021 en soulignant que ceux-ci font apparaître un solde positif qui s'explique notamment par l'annulation pour cause de Covid de multiples activités.

Le projet de budget 2022 suit la tendance des années précédentes et permet d'escompter un léger accroissement de la réserve.

Le président informe que les membres peuvent suggérer des options d'utilisation de la réserve pour des causes d'intérêt général. L'idée que la section puisse recourir dans ce contexte à un avocat-conseil pour les membres de l'AIACE – Be est évoquée en séance.

Le vérificateur aux comptes Mr René Cap certifie avoir examiné la comptabilité et déclare que les comptes ont été tenus de manière irréprochable.

L'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration pour l'année 2021.

Le président remercie les membres du CA engagés dans tous les domaines repris dans le rapport d'activité novembre 2021-août 2022.

Questions – Réponses

Il a été répondu à l'ensemble des questions émanant de la salle et concernant essentiellement le fonctionnement du PMO et de la Méthode.

Le président clôture la séance, remercie les participants pour leur présence et les invite à se rendre au cocktail offert par le Conseil d'administration dans les salons attenants à la salle de réunion.

Nadine Wraith,
Secrétaire générale

Erik Halskov
Président